



Les systèmes de retraite par répartition ont-ils créé le mal qui les ronge ?

Have pay-as-you-go pension systems created the evil that gnaws at them?

BAIDANE Abdelaziz

Enseignant chercheur

Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales - Mohammedia

Université Hassan II - Casablanca

Laboratoire Performance Economique et Logistique

Maroc

azizbidane@gmail.com

Date de soumission : 17/07/2020

Date d'acceptation : 02/09/2020

Pour citer cet article :

BAIDANE. A (2020) «Les systèmes de retraite par répartition ont-ils créé le mal qui les ronge ?», Revue Internationale du chercheur «Volume 1 : Numéro 3» pp : 325 - 346



Résumé

Il est commun de considérer que la baisse de la natalité et le vieillissement de la population sont la cause majeure des déséquilibres qui secouent les systèmes de retraite par répartition et que les systèmes par capitalisation seraient moins sensibles à une démographie en déclin. Ce papier se propose plutôt de démontrer qu'au-delà du clivage répartition-capitalisation, une analyse profonde des systèmes par répartition révèle qu'ils sont victimes d'une conception vicieuse qui ignore la nature fondamentale des retraites.

En effet, la conception modernes des retraites par répartition a brisé le système traditionnel de prise en charge de la vieillesse basé sur la réciprocité : mettre au monde et éduquer des enfants qui, en retour, s'occuperont de leurs parents à leur troisième âge. Aujourd'hui, avoir des enfants n'a plus de lien direct avec la sécurité et la dignité des vieux jours. Ce qui importe le plus c'est le volume des cotisations versées dans les Caisses de retraite sans nul besoin de mettre au monde des enfants. Ainsi, l'énorme avantage que représentaient les enfants comme assurance vieillesse a disparu. Cette nouvelle conception a ainsi conduit les systèmes par répartition, sans le vouloir ni même le savoir, dans une dynamique dangereuse marquée par la baisse programmée de la natalité qui vient aujourd'hui menacer leur viabilité.

Mots clés : Système de retraite par répartition ; système de retraite par capitalisation ; vice de conception des systèmes sociaux ; « parasitisme » démographique ; vieillissement de la population.

Abstract

It is common to consider that the low birth rates and the population aging are the major cause of the imbalances that shake pay-as-you-go pension systems and that funded systems are less sensitive to declining demographics. Rather, this paper sets out to demonstrate that beyond the pay-as-you-go-funded divide, a deep analysis of pay-as-you-go systems reveals that they are victims of a vicious conception that ignores the fundamental nature of pensions.

Indeed, the modern conception of pay-as-you-go pensions has shattered the traditional old-age care system based on reciprocity: bringing into the world and educating children who, in turn, will take care of their parents at their third age. Today, having children is no longer directly linked to the security and dignity of the old days. What matters most is the volume of contributions paid into the pension funds without any need to give birth to children. Thus, the enormous advantage that children represented as old age insurance has disappeared. This new conception has thus led pay-as-you-go systems, without wanting or even knowing it, into a dangerous dynamic marked by the programmed drop in the birth rate which now threatens their viability.

Keywords : Pay-as-you-go pension system ; funded pension system ; design flaw in social systems ; demographic “parasitism” ; population aging.



Introduction

Jusqu'aux années 1980, les conditions démographiques et économiques étaient généralement favorables au bon fonctionnement des régimes de retraite par répartition qui ont connu une grande expansion. La croissance soutenue des Trente Glorieuses conjuguée à une pyramide des âges favorable, ont rendu possible une extension considérable des systèmes de retraite obligatoires qui servaient généralement des pensions d'un bon niveau. De même le système monétaire de Bretton woods donnait aux Etats une grande latitude dans la conduite des politiques économiques et sociales.

Cependant, depuis la fin des années 1980, le vieillissement démographique, la baisse des rythmes de croissance économique, l'arrivée à maturité des régimes de retraite par répartition et les mutations du marché du travail venaient modifier l'équilibre de ces régimes, voire menacer leur avenir.

La concomitance d'un ensemble de facteurs comme l'accroissement de l'espérance de vie, la baisse de la natalité, l'aggravation du chômage, les départs précoces de la vie active, les nouvelles formes du travail (développement du temps partiel, etc.) et l'extension de la précarité a conduit à une détérioration du rapport démographique des régimes par répartition et donc à leur déséquilibre financier.

La contradiction devient donc patente entre des formes institutionnelles héritées d'une époque où l'Etat-nation était le cadre pertinent des décisions économiques et une dynamique de mondialisation *tous azimuts* qui ne cesse de prendre de l'ampleur. L'Etat-providence semble ainsi mal adapté à la nouvelle donne de l'après-fordisme marquée par un accès tardif au marché du travail, une précarité croissante et un chômage massif.

Toutes ces mutations ont conduit à s'interroger sur la viabilité et la soutenabilité à long terme des régimes publics de retraite par répartition. Ces derniers ont, en effet, commencé à s'essouffler dans plusieurs pays. Les retraites par répartition et leur crise de financement deviennent un problème universel et fortement médiatisé.

Afin de sortir de cette impasse, d'aucuns considèrent que le seul moyen est d'amorcer un processus périlleux et courageux pour se libérer du « piège de la répartition » : il faut aller, selon eux, vers des systèmes soutenables à long terme, c'est-à-dire vers des régimes de retraite capitalisés. La capitalisation est ainsi présentée comme une solution miracle qui réglerait, comme par magie, tous les problèmes des retraites par répartition.



Ces thèses trouvaient des arguments forts dans la comparaison des rendements des deux types de régimes au cours des années 1990. Les bonnes performances des marchés des actions ont rendu la capitalisation plus séduisante alors même que l'image des régimes obligatoires par répartition a été ternie par la mise en avant de leur problème de soutenabilité et les réformes qui en diminuaient la générosité.

D'autres, en revanche, mettent en doute les pouvoirs miraculeux supposés de la capitalisation et considèrent qu'elle a ses propres limites et que, tout compte fait, elle n'est pas nettement meilleure que la répartition. Pour les partisans de cette approche, afin de régler les problèmes des systèmes par répartition, il suffit de réviser leurs paramètres de fonctionnement pour les rendre moins généreux (réforme paramétrique).

Force cependant est de constater que la problématique des retraites dépasse largement cette simple polarisation. Plus encore, il semble que la focalisant depuis plusieurs décennies sur le débat réducteur répartition-capitalisation a masqué l'essentiel du débat : la manière dont les systèmes de retraite par répartition sont conçus, est-elle irréprochable ? Les évolutions démographiques et économiques qui ont suivi les Trente Glorieuses n'ont-elles pas révélé les problèmes de conception de ces systèmes ? Est-ce une coïncidence que plusieurs pays ont vu leur natalité baisser suite à la mise en place de systèmes de retraite par répartition étoffés ?

Cet article se propose de mettre la lumière sur ces aspects et cherche à démontrer qu'au-delà du clivage répartition-capitalisation une analyse profonde des systèmes de pension par répartition révèle que leur organisation ignore la nature économique des retraites. Cette conception vicieuse serait même à l'origine de la baisse de la natalité qui ronge ces systèmes aujourd'hui. S'il est commun de considérer que de la dénatalité a provoqué un grand déséquilibre des systèmes de retraite par répartition en détériorant leurs rapports démographiques, ce qui l'est moins en revanche c'est de soupçonner ces régimes de provoquer eux même cette baisse de la fécondité qui a fini par les asphyxier.

On va essayer de démontrer dans un premier temps comment les systèmes de retraite par répartition ont causé eux-mêmes la dénatalité qui a fini, par un effet boomerang, de menacer leur viabilité avant de présenter quelques exemples historiques qui semblent corroborer cette thèse.

1. Des systèmes de retraite par répartition qui « s'autodétruisent »

Tel qu'ils fonctionnent, les systèmes de retraite par répartition font dépendre le montant



de la pension qu'un retraité peut espérer percevoir de ce qu'il a versé tout au long de sa carrière pour les retraités de la génération antérieure. L'assuré « constitue son droit » à percevoir une pension pendant sa vieillesse en payant lui-même pour les retraites de la génération précédente pendant sa vie active. Les cotisations qu'il a payées durant sa vie active lui seront en quelque sorte remboursées par la pension de retraite qu'il va recevoir à son tour. Cette relation est tellement banalisée qu'on la considère comme évidente. Or, un examen attentif montre qu'en fait, ce principe de fonctionnement repose sur une erreur de calcul.

Les cotisations payées par une génération donnée sont considérées par les systèmes modernes de retraite comme des droits sur des prestations futures alors qu'elles ne sont, en réalité, que le paiement d'une dette à l'égard de la génération antérieure ; celle qui a pris en charge et entretenu cette génération. A ce titre, ces cotisations ne peuvent pas être à la fois le règlement d'une dette vis-à-vis de la génération précédente et la constitution d'une créance sur la génération future.

Ces interprétations inconciliables de la nature des cotisations peuvent s'expliquer, dans une perspective historique, par des raisons pratiques. En effet, lors de la mise en place des premiers systèmes de retraite par répartition, il était plus facile, pour convaincre les actifs d'alors de cotiser, de présenter ces paiements comme une forme d'épargne créant une créance sur la génération future. Cette manière de présenter le problème a plus de chance de réussir à convaincre les actifs d'alors d'adhérer à ce nouveau régime que de dévoiler la vraie nature des cotisations à savoir. Or, l'analyse économique suggère que ce n'est pas ce qu'on a payé à la génération précédente qui crée nos droits de retraite mais le fait d'avoir pris en charge la nouvelle génération. Fondamentalement, le niveau de pension que percevra un actif d'aujourd'hui lorsqu'il atteindra l'âge de retraite dépend non pas de ce qu'il verse actuellement sous forme de cotisations, mais de ce que paieront les actifs de demain.

Ainsi, ce qui devrait être reconnu comme une créance donnant droit à une pension future, c'est le fait d'« avoir payé pour entretenir des enfants, avoir dépensé son temps, son argent et son énergie pour les soigner, les loger, les habiller, les éduquer, voilà ce qui permet que des rentes vieillesse soient financées plus tard ». (Cosandey, 2003, p. 10)

En effet, mettre au monde des enfants, les nourrir et les éduquer durant une vingtaine d'années garantit l'existence de travailleurs en nombre suffisant, convenablement formés, capables d'assumer par leur travail les pensions des retraités de la génération qui les a pris en charge depuis leur naissance. Sur un plan macroéconomique, l'investissement dans le capital humain est bénéfique pour l'économie dans son ensemble.



L'existence de cette nouvelle génération, et en nombre suffisant, est indispensable pour financer les retraites quel que soit le régime adopté (répartition ou capitalisation). Elle est la seule garantie du paiement des pensions de retraite. Or, les systèmes de retraite par répartition un peu partout dans le monde sont insensibles à cette évidence. Ils distribuent des pensions en fonction des cotisations versées en ne tenant généralement aucun compte du nombre d'enfants pris en charge par chaque adhérent.

Avant l'ère moderne de la sécurité sociale organisée, la « retraite » a consisté en une prise en charge des parents âgés par leurs propres enfants. Depuis des millénaires, et aujourd'hui encore dans les pays en développement, les adultes comptent sur leurs enfants pour subvenir à leurs besoins lorsque leur force décline. Ils entretiennent et éduquent des enfants qui, plus tard, leur viendront en aide. Les enfants sont les « bâtons de vieillesse » des adultes. Ce schéma de relations intergénérationnelles est toujours présent dans les pays dont les systèmes de sécurité sociale ne sont pas encore assez développés où une bonne part du risque vieillesse est assurée par les enfants qui prennent en charges leurs parents devenus vieux. Les taux de natalité élevés propres aux pays en développement s'expliquent d'ailleurs en partie par le désir d'augmenter la probabilité d'être entretenu par ses enfants au soir de la vie. Mais l'avènement des systèmes modernes de sécurité sociale a fait perdre de vue cette relation élémentaire.

David Cosandey fait remarquer que « *dans l'échange traditionnel entre les générations, chaque personne donnait deux fois et prenait deux fois. Chaque individu, au cours de sa vie, donnait une fois à la génération suivante (en élevant ses propres enfants), en échange de quoi il recevait une fois de cette même génération suivante (en étant pris en charge à la fin de sa vie). Chacun recevait une fois de la génération précédente (en étant logé et nourri pendant ses jeunes années) en échange de quoi il devait donner une fois à cette génération précédente (en s'occupant de ses parents devenus vieux). Bien que non collectif, un vrai contrat liait les générations. L'échange se faisait dans les deux sens.* » (Cosandey, 2003, p. 10)

Au lieu de tenir compte de cette vérité élémentaire et de ces échanges pratiqués depuis des millénaires, les systèmes de retraites actuels paient aux personnes âgées des pensions insensibles à l'effort qu'elles ont fourni pour entretenir la génération suivante. Que l'on ait eu des enfants ou non, cela n'a aucun effet sur le montant de la pension. Ainsi, alors qu'il avait toujours fallu avoir une descendance pour pouvoir vivre ses vieux jours dignement, la situation s'inverse soudainement avec la mise en place des systèmes modernes de sécurité sociale.



Auparavant, comme les enfants représentaient pour leurs parents une garantie et une assurance pour leurs vieux jours, les jeunes couples étaient incités à en avoir. Aujourd'hui, avoir des enfants n'a plus de lien direct avec la sécurité et la dignité des vieux jours : ce qui importe le plus c'est le volume des cotisations versées dans les Caisses de retraite. Ainsi, l'énorme avantage que représentaient les enfants comme assurance vieillesse a disparu. Il a été supprimé de l'équation de la procréation.

Or, la mise au monde d'un enfant et sa prise en charge a un grand coût. Les parents, en plus de l'immense travail dit domestique qu'ils réalisent pour prendre soin de leurs enfants, engagent des charges pécuniaires pour les dépenses d'éducation, de santé, d'alimentation, de loisirs, etc. Le problème c'est que la façon même dont sont organisés les systèmes de retraite par répartition ignore le rôle que jouent les familles dans le renouvellement des générations et dans l'investissement en capital humain. La démarche de ces institutions va à l'encontre de la réalité économique. Cependant, il est clair pour un économiste que les pensions sont un prélèvement sur le travail des actifs actuels. Leur montant dépend donc du nombre de ces derniers et de leur productivité. Le niveau de productivité des actifs est largement tributaire de leur niveau d'instruction et de formation. Or, ces qualifications des actifs créateurs de richesse sont en grande partie le produit des dépenses engagées par leurs parents pour leur assurer un bon niveau d'instruction et de formation. L'autre partie de cet investissement dans le capital humain est assurée par l'ensemble des contribuables à travers l'impôt (en particulier les dépenses publiques en matière d'éducation et de formation)¹. Cependant, l'apport des parents aux systèmes de retraite par répartition est très mal reconnu par les législateurs. Selon Jacques Bichot, « *Le droit positif occulte le fait que la mise au monde et l'éducation des enfants constitue un investissement dont les pensions sont en quelque sorte les dividendes.* » (Bichot, 2010).

Si le fait d'avoir des enfants ne rapporte rien et coûte si cher, on serait tenté de ne pas en avoir ou d'en avoir très peu. Les systèmes de retraite par répartition ont ainsi mis en place involontairement un contexte socio-économique punissant les jeunes adultes qui deviennent parents. Dans ces conditions, ne pas avoir d'enfants devient le comportement le plus rationnel financièrement, celui qu'aurait adopté *l'homo œconomicus*. Ainsi, pour Hans-Werner Sinn

¹ Ce qui justifie d'ailleurs qu'un actif est redevable d'une partie de son travail non seulement à ses parents mais à l'ensemble de la génération précédente qui l'a pris en charge, directement ou indirectement, durant son enfance.



(1997, p. 84), il est empiriquement bien établi que l'existence des systèmes par répartition a considérablement contribué au déclin séculaire des taux de natalité.

Cependant, notre propos n'est pas de dire que tous les jeunes couples vont s'abstenir d'avoir des enfants afin d'exploiter, par le biais des systèmes par répartition, ceux qui auraient le tort d'en élever ! Donner naissance à un enfant et le voir grandir est certes une grande joie de la vie, mais il est aussi certain que les agents économiques, pris globalement, réagissent aux incitations (et aux désincitations) : les systèmes de retraite par répartition, tels qu'ils sont conçus, ont sans doute tendance à pousser « la propension à procréer » à la baisse.

Par ce mode de fonctionnement vicieux, les systèmes de retraite par répartition² encouragent à l'échelle de pays entiers une approche consistant à avoir peu ou pas d'enfants, maximiser son pouvoir d'achat pendant la période d'activité, pour ensuite vivre pendant la vieillesse aux dépens des enfants des autres, c'est-à-dire aux dépens de ceux qui ont encore voulu avoir des enfants. Les systèmes de retraite actuels encouragent le comportement de passager clandestin (*free rider*) ou ce que David Cosandey qualifie de "parasitisme démographique". (Cosandey, 2003, p.16). Dans ce système aberrant, ceux qui n'ont pas eu d'enfants, ou un seul, peuvent pendant leur vie active profiter des sommes non dépensées dans l'entretien des enfants, pour ensuite percevoir la même retraite. Ceci étant, pour un couple donné, la situation qui procure le maximum de satisfaction au sens économique serait la formule « doubles-revenus-sans-enfants » ou ce que les anglo-saxons appellent, les "DINKS" (*double-income-no-kids*). Or, comme il n'y a pas de repas gratuit (*free lunch*), ils profiteront, en ce faisant, des enfants des autres qui seront là pour financer leur retraite par le versement des cotisations (répartition) ou l'achat des actifs financiers (capitalisation).

Mais le grand problème c'est que si tout le monde adoptait le modèle DINK, il n'y aurait plus d'enfants (ou très peu), donc plus de retraites pour les cotisants actuels. La synthèse d'Alfred Sauvy qui date, il faut le rappeler, des années 1960 redevient d'une grande actualité : « *nous ne préparons pas nos retraites par nos cotisations, mais par nos enfants* ». En effet, pour que des pensions soient payées, il faut bien qu'existe une nouvelle génération assez nombreuse que l'on soit dans un système de retraite par répartition ou par capitalisation. Les deux systèmes s'appuient entièrement sur la nouvelle génération pour financer les pensions qu'ils servent à leurs adhérents. En effet, même en capitalisation, l'épargne constituée ne donne

² Il en est de même pour les systèmes par capitalisation puisque la constitution d'une épargne retraite rend le besoin d'avoir des enfants dans le soir de la vie plus faible.



qu'une créance sur l'avenir. « *En épargnant, un salarié ne met pas de côté dans un « frigo économique » des repas, des billets d'avion... qu'il consommerait dans quarante ans* » (Khalfa. Le Monde du 10 avril 2001).

Il en ressort qu'en capitalisation comme en répartition, les revenus des retraités sont une partie de ce qui est produit au moment même de la retraite et sont une ponction sur la richesse produite par les actifs. Si une génération relativement nombreuse arrive à l'âge de retraite, cela se traduit nécessairement par une amputation du revenu des actifs car une fraction importante du revenu national doit être ponctionnée au bénéfice des retraités. Par conséquent, s'il y a un problème démographique, c'est-à-dire un manque d'actifs pour produire la richesse nécessaire, la répartition comme la capitalisation sont placées devant les mêmes difficultés.

Ainsi, avoir des enfants continue d'être indispensable pour l'économie dans sa globalité mais pas pour les affiliés aux systèmes de retraite. Se sentant en sécurité pour leurs vieux jours, n'ayant plus aucun intérêt économique à avoir des enfants, les jeunes couples adoptent un comportement rationnel et réduisent leur progéniture. Force donc est de constater que les systèmes de retraites s'autodétruisent en asphyxiant la natalité. Ils ont doucement mais sûrement provoqué la dénatalité qui les menacent aujourd'hui : ils ont créé eux même le mal qui les ronge.

En faussant et en rendant caducs les vrais liens séculaires de solidarité, les systèmes de sécurité sociale ouvrent une boîte de Pandore dont ils n'arrivent plus à maîtriser les effets. Pendant des millénaires, les adultes avaient logé, nourri, éduqué leurs enfants, en échange de quoi ces derniers avaient entretenu et soigné leurs vieux parents au soir de leur vie. Un lien de solidarité réciproque et logique unissait les générations. L'échange allait dans les deux sens, ce qui n'est plus le cas des systèmes de retraite actuels.

Ce système traditionnel, malgré son caractère rudimentaire, présentait un grand avantage : il établissait des relations directes et simples entre les générations. Les parents prenaient en charge leurs enfants durant leur enfance. Une fois adultes, ces derniers rendaient la dette en soutenant leurs vieux parents. Un couple ayant eu plus d'enfants avait plus de chances de se voir entouré et entretenu quand ses forces auront décliné. Avoir des enfants était économiquement avantageux. (Demeny, 1987)

Cependant, on peut arguer que les systèmes de retraite actuels ont certes une logique différente de celle des modèles traditionnels de prise en charge de la vieillesse, mais qui reste valable. La preuve en est qu'elle a servi de base aux assurances vieillesse pendant plusieurs décennies. Un travailleur qui, des années durant, n'a cessé de cotiser pour assurer la pension



de personnes en retraite, n'a-t-il pas acquis, de ce fait, le droit à recevoir une retraite à son tour? Bien que cela contredise les croyances les plus intuitives, la logique économique suggère que la réponse est négative ! En effet, payer pour la vieillesse de la génération précédente est une obligation morale pour ce travailleur pour honorer sa dette vis-à-vis de la génération précédente qui l'a entretenu. Mais, en toute rigueur, cela ne lui donne pas pour autant des droits sur la génération suivante. Il s'agit là d'un simple règlement de dette. Pour créer un droit de retraite, ce travailleur devrait avoir donné à la génération suivante (la prendre en charge durant son enfance), créant ainsi une créance justifiant le paiement futur de sa retraite par cette génération.

Or, les systèmes modernes de retraite, ne reconnaissent pas ce dernier échange, le fait d'avoir versé des cotisations est suffisant à leurs yeux pour donner droit à une retraite. Ils font de l'acte de « donner des cotisations aux plus vieux » la condition *sine qua non* de l'autre acte intergénérationnel à savoir « recevoir des pensions des plus jeunes ». Alors que, logiquement, c'est la phase « donner aux plus jeunes » qui devrait conditionner l'accès à la phase « recevoir des plus jeunes ».

D'apparence anodin, ce changement était lourd de conséquences sur le fonctionnement des systèmes modernes de retraite. Il expliquerait en grande partie la dénatalité qui a considérablement réduit le rang des cotisants potentiels, provoquant ainsi les déséquilibres financiers qui menacent la viabilité des systèmes de retraite dans le monde³. Dans cette perspective, la dénatalité cesse d'être une cause du déséquilibre des systèmes de retraite et devient plutôt une conséquence logique d'un grand défaut de conception de ces systèmes.

En définitive, on peut dire qu'en cherchant à jeter les bases d'une nouvelle solidarité intergénérationnelle, les concepteurs des systèmes modernes de retraites ont brisé le contrat multiséculaire, basé sur la réciprocité ayant uni les générations depuis toujours ; conduisant le système, sans le vouloir ni même le savoir, dans une dynamique vicieuse marquée par la baisse programmée de la natalité, le « parasitisme » des non-parents sur les parents et l'encouragement des comportements de passager clandestin.

Après avoir mis en évidence la théorie selon laquelle les systèmes modernes de retraite créent eux-mêmes la dénatalité qui les ronge, nous allons essayer à présent de vérifier ces

³ Bien évidemment d'autres facteurs entrent en jeu pour influencer la natalité : épanouissement de la femme, le travail des femmes, scolarité longues et mariages de plus en plus tardifs, etc. En outre, la décision d'avoir ou non des enfants est chargée de considérations psychologiques, philosophiques, religieuses, etc. Il serait donc hasardeux de chercher à l'expliquer par un ou deux facteurs. Cependant, en bonne logique économique, toute chose égale par ailleurs, un système de retraite par répartition garantissant une pension confortable constitue une désincitation à la natalité. Nous reviendrons sur ce débat sur les développements qui suivent.



hypothèses à la lumière de l'expérience historique de certains pays.

2. Quelques exemples historiques qui corroborent la théorie

Il s'agit à présent de voir dans quelle mesure les hypothèses avancées précédemment sont validées par les faits. En l'occurrence, il s'agit de détecter dans l'histoire démographique de certains pays les moments de baisse de la fécondité et d'examiner l'état des systèmes de retraite dans les mêmes périodes en matière de générosité et de couverture.

On observe en effet que la mise en place d'un système de retraites confortable et insensible au nombre d'enfants est généralement suivie d'une baisse de la fécondité. La comparaison internationale fait ainsi apparaître une logique commune derrière les évolutions démographiques divergentes de certains pays développés. Si on ignore l'effet de la présence d'un système de retraite étoffé sur le comportement de natalité, on ne peut pas comprendre pourquoi un pays comme l'Espagne par exemple enregistre aujourd'hui un ISF de 1.32 enfants/femme (en 2012), soit un taux largement inférieur à celui de la France (2 enfants/femme en 2012) alors que jusqu'au début des années 1980, les Espagnoles faisaient nettement plus d'enfants par femme que les Françaises.

Il est bien-sûr difficile de relever des causalités directes dans des domaines humains aussi complexes que la décision de se reproduire. Plusieurs facteurs interviennent dans la décision des jeunes couples d'avoir une progéniture ou non, et de quelle taille. Tout déterminisme en la matière est forcément réducteur. Cependant, il n'en reste pas moins vrai que les observations historiques montrent une corrélation significative entre la baisse de la natalité et le caractère généreux des systèmes de retraite et de la sécurité sociale en général. Cette corrélation est suffisamment forte, à notre sens, pour pouvoir en déduire que le développement des systèmes de retraite par répartition prodigues et insensibles à l'investissement dans le capital humain est une cause principale de la dénatalité dans plusieurs pays.⁴

Malheureusement, on ne peut pas tester ces hypothèses dans le cas marocain pour une raison très simple : le taux de couverture des retraites au Maroc reste l'un des plus faibles au monde. Ainsi, quel que soit l'effet du système de retraite sur le comportement de natalité, il risque de ne pas apparaître dans l'ISF. Symétriquement, dans ces conditions, la baisse de

⁴ Notamment dans les pays riches mais aussi dans des pays comme l'Iran et le Brésil.



l'ISF marocain constatée depuis plusieurs années ne peut être expliquée, en toute rigueur, par le développement du système de retraite.

- **Cas de la France**

Le système français des retraites offre une pension de base et une pension complémentaire. Pour une carrière complète, le taux de remplacement atteint 50 % pour les salariés du secteur privé et 75% pour les fonctionnaires. Cependant, ce taux ne tient pas compte de la (ou des) pension(s) complémentaire(s), qui peuvent représenter une part élevée de la pension totale.

Des taux de remplacement assez élevés devaient en principe pousser la fécondité française à la baisse. Cependant, la politique familiale française encourage les familles nombreuses et accordent des allocations familiales généreuses. La France est parmi les pays les plus généreux, en prestations familiales pour les familles nombreuses (couples avec trois enfants) alors que le soutien reçu pour les couples avec un seul enfant est très réduit. (Fagnani, et all., 2009, p.29).

Ainsi, si la France a aujourd'hui une fécondité nettement meilleure que ses voisins, « *gouvernement et associations familiales imputent ce redressement à la politique familiale (allocations, congés de maternité, dispositifs de garde, de nourrice à domicile, de retrait de l'emploi)* ». (Le Bras, 2011).

Tableau : Montant mensuel des allocations familiales selon le nombre d'enfants à charge

Nombre d'enfants	2 enfants	3 enfants	4 enfants	Par enfants en plus
Montant d'allocations familiales	129,35 €	295,05 €	460,77 €	+165,72 €

Source : CAF (Caisse française des Allocations familiales)

Historiquement, David Cosandey relève deux périodes significatives en France :

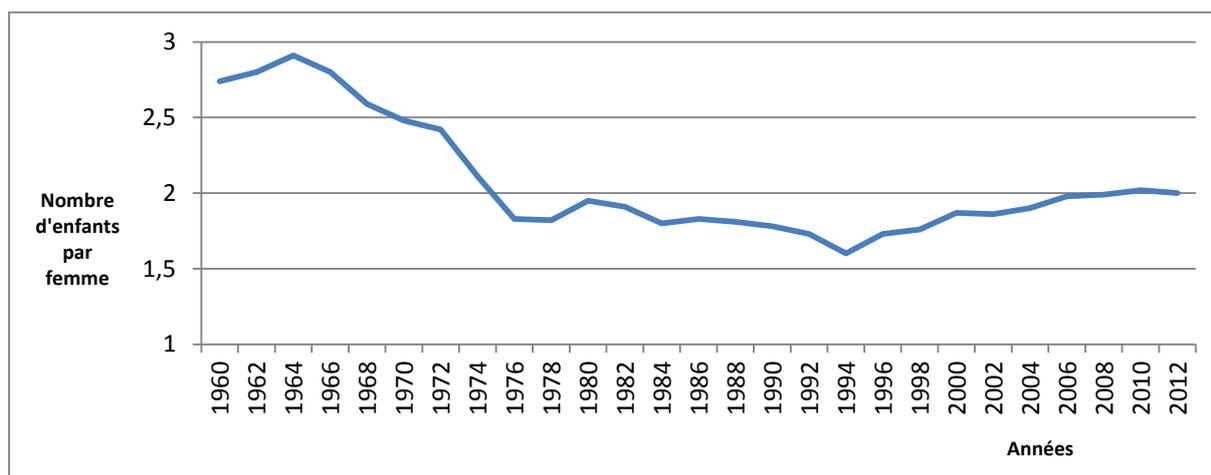
-De 1945 à 1965 : Les pensions de retraite étaient globalement modestes et incertaines. Mais les allocations familiales étaient conséquentes à tel point qu'elles permettaient de couvrir toutes les charges de l'enfant. Dans ces conditions, la natalité devait être épanouie : de 1946 à 1966, l'ISF français oscillait à des niveaux élevés, entre 2,7 et 3 enfants par femme. (Cosandey, 2003, p. 29).



-De 1965 à nos jours : En réaction au faible niveau des pensions du régime de base, on assiste au développement accéléré de nombreux régimes complémentaires dans les années 1970. Les pensions des régimes de base ont également augmenté durant cette période. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que, dès la fin des années 1960, l'indice français de fécondité montre des signes de fatigue. Il passe au-dessous de 2,7 en 1967, pour continuer à baisser au cours des années suivantes : il glisse sous 2,1 en 1974, à 1,93 en 1975. (Cosandey, 2003, p. 77).

Ainsi, entre 1970 et 1990, le revenu des personnes âgées a augmenté deux fois plus vite que celui des actifs (Insee, 2002, p. 98). Leur niveau de vie de rentiers est désormais tout à fait comparable à celui des actifs. (Arnold & Lelièvre, 2013, p. 33).

Figure 1 : Evolution de l'ISF en France de 1960 à 2012



Source : Nous-même à partir des données de l'OCDE.

Dans ces conditions, l'ISF français passe sous la barre de 2,1 en 1974. En 1975, il était à 1,93 pour se stabiliser à 1,83 en 1976. Depuis lors, l'ISF français se maintient dans une fourchette de 1,7 à 2 enfants/femme.

Cette fécondité française est cependant nettement supérieure aux normes européennes. Elle dépasse largement, celles de l'Espagne, de l'Italie et ou l'Allemagne. Elle est même proche du niveau américain. Cela s'explique essentiellement par le niveau confortable des allocations familiales françaises qui sont loin d'être dissuasives en matière de natalité.

Ainsi, le système français de protection sociale n'est pas insensible au nombre d'enfants par assuré. Selon Cosandey (2003, p.79) « environ la moitié des coûts de l'enfant sont pris en charge par l'Etat, sous la forme des allocations et des infrastructures subventionnées



(*crèches, assurances*)». Plus particulièrement, le système français des retraites n'est pas entièrement aveugle au nombre d'enfants, il comporte quelques clauses favorables à la fécondité : les parents ayant élevé au moins trois enfants bénéficient d'une majoration du montant de leur retraite de 10% en plus de 5% autres par enfant à partir du quatrième (Loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013). Par ailleurs, le fait d'élever des enfants donne droit à la validation gratuite de trimestres supplémentaires (4 trimestres pour la maternité ou l'adoption et 4 autres pour l'éducation) (Loi du 24 décembre 2009).

Ces dispositions qui prennent en considération le nombre d'enfants mis au monde et élevés par les parents expliquent en bonne partie le niveau favorable de la fécondité française par rapport à la « norme » européenne.

- Cas de l'Allemagne

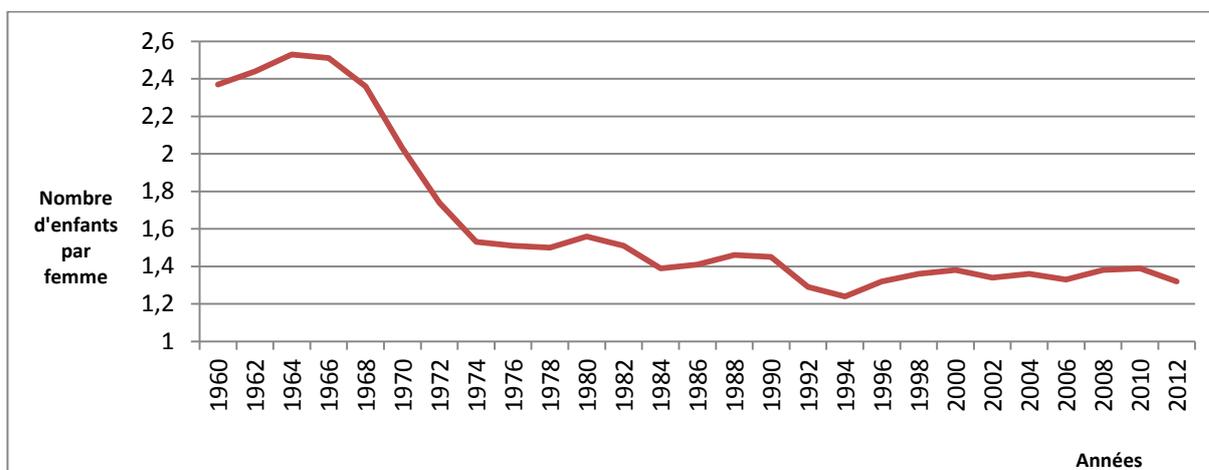
Durant les années de l'Après-guerre, en RFA, les rentes moyennes valaient 20 à 30% du salaire moyen des employés. Ceci pour un taux de prélèvement sur les salaires de 10%, partagé à égalité entre employés et employeurs (Cosandey, 2003, p. 60).

Le chancelier Konrad Adenauer fit approuver par le Parlement fédéral son projet de pensions "dynamiques" en janvier 1957, c'est-à-dire indexées sur les revenus professionnels, grâce au prélèvement effectué sur les dits revenus. Les pensions augmentèrent en proportion des salaires (Bichot, 2013, p. 6). Désormais, lors du départ à la retraite, la rente vieillesse était fixée pour chaque travailleur ayant cotisé pendant 40 ans de façon à couvrir 60% du salaire moyen. Cette réforme de 1957, s'est effectuée à une époque faste : une Allemagne (RFA) en pleine reconstruction après la guerre avec des taux de croissance élevés qui incitaient à l'optimisme. Cela explique le caractère généreux du système (Bichot, 2013, p. 12).

Cette générosité du système a commencé à conduire la fécondité à la baisse. Comme le montre la figure 2, si de 1964 à 1966, l'ISF ouest-allemand était supérieur à 2,5. Il enregistre une chute marquée à partir de 1967, glisse sous la barre de 2.1 en 1970 et continue sa chute vers des niveaux très bas (entre 1.24 et 1.38) depuis le début des années 1990.



Figure 2 : Evolution de l'ISF en Allemagne de 1960 à 2012



Source : Nous-même à partir des données de l'OCDE.

La réforme Riester, entrée en vigueur en janvier 2002, prévoit plusieurs changements importants qui avaient principalement pour objectif de substituer partiellement la capitalisation à la répartition en diminuant la générosité du système public. Cette réforme a surtout adopté le nombre d'enfants comme paramètre important du calcul de la pension de retraite. Ainsi, le système allemand est le premier au monde à voir dans les naissances une contribution de l'assuré à sa propre retraite.

En 2011, plus que 15 millions d'Allemands (le tiers des 43 millions d'actifs) avaient ouvert un plan d'épargne Riester en vue de la retraite (COR, décembre 2013). Nous pensons que lorsque le système se généralisera et que les Allemands intégreront ses avantages dans leurs critères de décision en matière de procréation, la fécondité allemande aura de bonnes chances de s'améliorer.

- Cas de l'Espagne

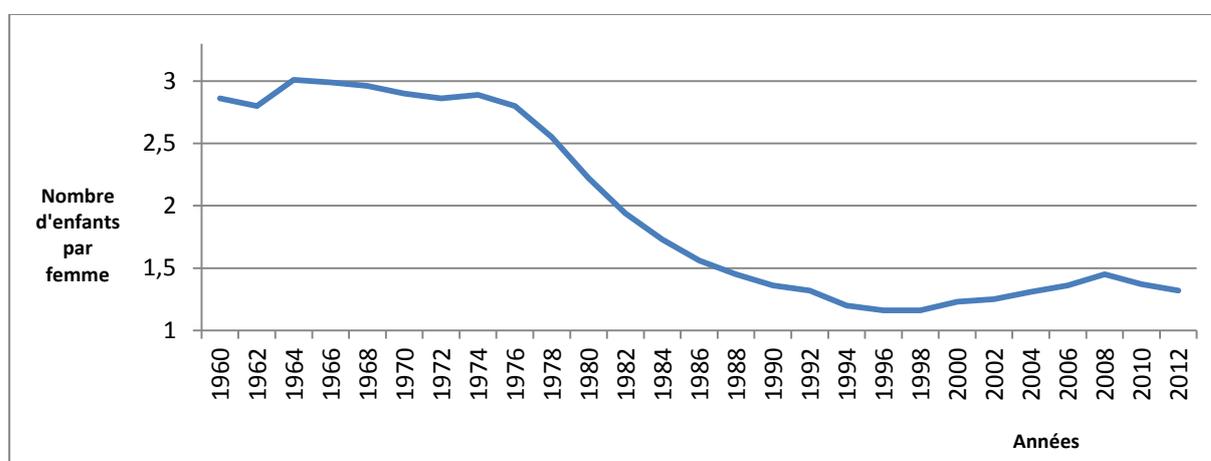
Après la mort de Franco, la nouvelle constitution de décembre 1978, dans son article 50, accorde à tous les citoyens le droit à une pension de retraite, y compris à ceux qui n'ont pas payé de cotisations pendant leur vie active. Même après la réforme de 2011 qui a réduit la générosité du système de retraite espagnol, ce dernier reste parmi les plus prodigues au monde. Il assure un taux de remplacement de 50 % après seulement 15 ans de cotisation, et de 100 % après 37 années (OCDE, 2013). Par ailleurs, les allocations pour enfants sont très faibles : leur montant est de 24,25 euros par enfant et par mois. De plus, le système espagnol ne prévoit aucune aide pour la garde d'enfant à domicile. En conséquence, comme on pouvait



s'y attendre, le taux de fécondité est extrêmement bas, oscillant autour de 1,30 depuis les années 1990.

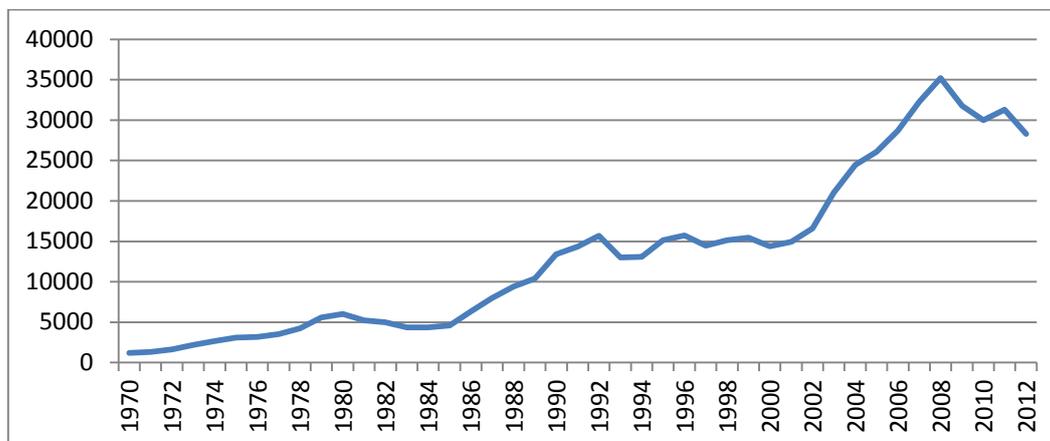
La figure 3 montre que jusqu'en 1976, le taux de fécondité oscillait aux alentours de 2,80. Puis soudain, en 1978, l'indice descend à 2,55. La baisse va s'accélérer pour atteindre 1,94 en 1982 et 1,36 en 1990. Avec un ISF qui tourne autour de 1,30 depuis plusieurs années, l'Espagne présente aujourd'hui l'une des fécondités les plus basses au niveau mondial.

Figure 3 : Evolution de l'ISF en Espagne de 1960 à 2012



Source : Nous-même à partir des données de l'OCDE.

L'explication classique selon laquelle la chute de la natalité viendrait de l'enrichissement de l'Espagne après l'ère Franco ne résiste pas à l'analyse. En effet, l'Espagne a entamé dans les années 1960 un grand processus de rattrapage avec pourtant une forte natalité durant cette période (Plihon & Rey, 2012). Puis, pendant les années 1977-84, période de la chute, c'était au contraire une récession profonde que traversait le pays.

Figure 4 : Evolution du PIB/habitant en Espagne de (1970 -2012) en dollars

Source : Nous-même à partir des données de l'OCDE.

Cas des Etats-Unis

Les retraites américaines sont beaucoup moins généreuses que les européennes en général. Elles sont composées d'un régime de base, national, par répartition (OASDI, *Old Age Survivors and Disability Insurance*) et d'une multitude de régimes professionnels (plans d'épargne retraite et fonds de pension). Le régime OASDI, dit *Social security* aux Etats-Unis, présente la particularité d'être excédentaire : il constitue des réserves depuis la fin des années 1980 (Vilas-Boas, 2013). C'est un régime fortement redistributif : les salariés appartenant aux 20% les moins bien payés obtiennent à 66 ans un taux de remplacement de 92 %, tandis que pour les 20 % les mieux payés ce taux tombe à 21%. (Bichot, 2010, p. 102).

Ainsi, contrairement aux idées reçues qui présentent le système de retraite public américain comme étant quasi inexistant, ou entièrement dépendant de la capitalisation, son fonctionnement est basé sur un système par répartition dans lequel l'aspect distributif est également pris en compte. Quant aux retraites complémentaires, elles sont de plus en plus à cotisations définies et font donc supporter les risques de marché aux adhérents.

Avec un système de retraite aussi maigre et incertain, les Etats-Unis devraient avoir, conformément à notre hypothèse, un taux de fécondité plus élevé que les autres pays étudiés. Leur taux de fécondité s'est situé en moyenne à 2,02 enfants/femme entre 1990 à 2012 contre 1,29 pour l'Espagne, 1,34 pour l'Allemagne et 1,85 pour la France.

Historiquement, le niveau des pensions américaines a toujours été faible. Jugé trop maigre dans les 1960, surtout en présence d'excédents structurels du régime de base, ce niveau va être revu à la hausse entre les années 1950 et 1970 (Touzé, 2011, p. 69).



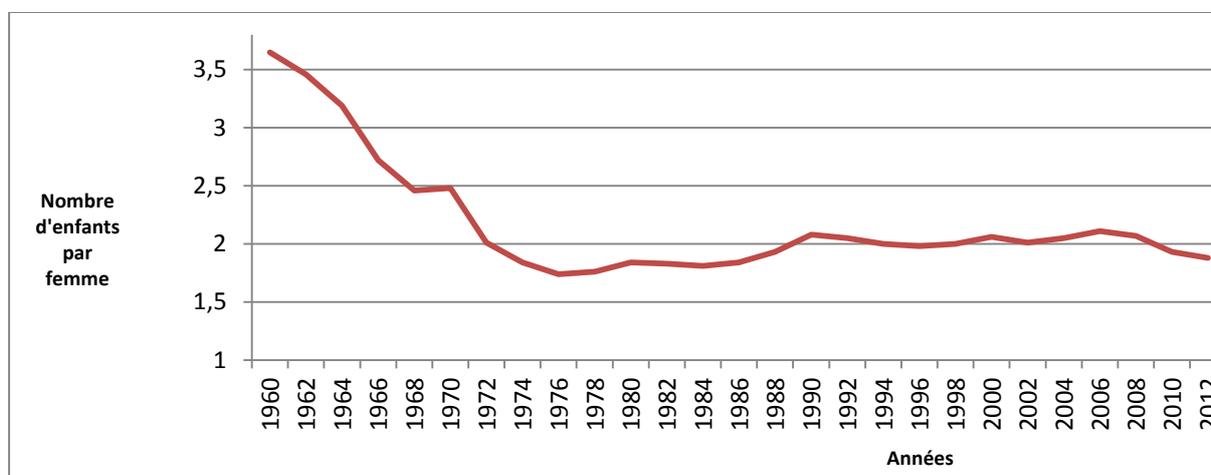
Ainsi, le gouvernement procédera à plusieurs augmentations des pensions de l'OASDI, de 12,5% en 1952, 13% en 1954, 7% en 1959 et 7% en 1965. La forte inflation qui s'était accélérée depuis 1965 a justifié d'autres augmentations de 13% en 1968, de 15% en janvier 1970, puis de 10% en janvier 1971, de 20% en septembre 1972 et enfin de 19% en 1974 (Cosandey, 2003, p. 94).

Par ailleurs, en 1965, le président Johnson lance un programme d'assurance maladie (*Medicare*) qui donne aux Américains de plus de 65 ans une large couverture. Toutes ces initiatives avaient pour toile de fonds la montée du keynésianisme.

Dans ces conditions, il était normal que la natalité américaine baisse entre 1960 et 1980. Si l'ISF oscillait entre 2,5 et 3,5 au cours des années 1950 et 1960, il va enregistrer une forte baisse entre 1960 et 1980, atteignant des niveaux proches de 1,80 comme le montre la figure 5.

C'est alors que s'est produit un glissement général en direction des plans à cotisations définies qui font supporter à l'adhérent les aléas des marchés financiers et rendent leurs pensions relativement incertaines. Alors qu'au début des années 1980, 85 % des travailleurs du secteur privé bénéficiant d'un deuxième pilier étaient couverts par un plan à prestations définies, ils n'étaient plus que 40 % en 2000. Cette généralisation des fonds à cotisations définies semble avoir mis fin au processus inexorable de baisse de la fécondité américaine. A partir des années 2000, l'IFS américain grimpe à nouveau pour fluctuer faiblement autour de 2 enfants/femme comme le montre la figure 5.

Figure 5 : Evolution de l'ISF aux Etats-Unis de 1960 à 2012



Source : Nous-même à partir des données de l'OCDE.



En définitive, il semble que les faits que nous avons présentés pour les quatre pays étudiés confirment l'hypothèse d'une corrélation négative entre le niveau de fécondité d'un pays et le niveau de générosité de son système de retraite.

D'autres explications sont, bien entendu, proposées pour expliquer la baisse de la natalité notamment celle de la théorie de la transition démographique. Cependant, tout déterminisme en matière sociale et humaine est forcément réducteur et notamment pour une variable aussi complexe que la fécondité. Cela explique pourquoi même pour une théorie aussi intuitive que la théorie de la transition démographique, les études essayant de dégager une corrélation empirique claire entre la fécondité et le niveau de développement n'ont pas été concluantes. A ce propos J.C. Chesnais écrit que la seule conclusion dominante en la matière est « la non-significativité ». (Chesnais, 1985).

Il nous semble par ailleurs que malgré l'importance des considérations liées aux structures de développement et aux variables sociologique et religieuses, chaque individu fait plus au moins consciemment un calcul coût/avantage dans la décision d'avoir ou non des enfants. Toutes choses égales par ailleurs, plus le coût d'un enfant est prohibitif moins forte sera la « propension à procréer » et inversement. Si, en outre les systèmes de retraite procurent des pensions confortables, l'enfant perd de sa fonction économique de « bâton de vieillesse », ce qui risque de réduire davantage cette propension à avoir des enfants. Cette hypothèse explique, à nos yeux, pourquoi à chaque fois que les systèmes de retraite atteignent un certain degré de générosité, la fécondité baisse.

D'aucuns peuvent avancer le cas de la Chine, comme pays n'ayant même pas de système national de retraite et qui présente cependant l'une des fécondités les plus faibles au monde. Pour répondre à ce contre-exemple, il nous semble que le cas chinois est atypique et ce pour une raison fondamentale. La politique de l'enfant unique adoptée en Chine depuis 1979, explique en effet une grande partie sinon toute la situation de la dénatalité chinoise. En effet, étant donné que la société chinoise, comme beaucoup des sociétés asiatiques est patriarcale et patrilineaire (Pison, 2004) (la propriété et les droits s'y héritaient de père en fils il y a encore peu de temps) et que le statut social de la femme est réduit, les familles tiennent beaucoup à avoir un garçon pour perpétuer la lignée masculine (Ce qui explique d'ailleurs le phénomène de l'avortement sélectif des filles pratiqué notamment en Chine et en Inde).

Par ailleurs, dans la tradition chinoise, lorsqu'une fille se marie, elle quitte ses parents, et ce sont les fils qui doivent les prendre en charge lorsqu'ils vieillissent, car ils touchent



rarement une retraite. Les parents ont donc intérêt à avoir au moins un fils pour assurer leurs vieux jours.

Couplée à l'obligation d'avoir un enfant unique, les traditions patriarcales chinoises conduisent à un taux de masculinité anormalement élevé. Dans ces conditions, la natalité ne peut que baisser même en l'absence d'un système de retraite généreux.

Remarquons enfin qu'il ne suffit pas d'avoir une fécondité élevée pour que le problème des retraites soit résolu. Encore faut-il que les enfants soient bien éduqués et bien formés pour augmenter le volume de l'investissement en capital humain et pouvoir espérer un bon « retour sur investissement ». En effet, une génération en bonne santé, bien éduquée et bien formée (riche en capital humain, donc plus productive) est plus à même de produire la valeur ajoutée qui financera la retraite des aînés. De surcroît, arrivée à l'âge de jeunesse, cette génération doit trouver des emplois adaptés et en quantité suffisante, ce qui implique des taux de croissance de l'économie assez forts pour pouvoir absorber une grande masse de travailleur potentiels.

Ainsi, assurer le financement des retraites suppose certes une bonne fécondité mais il s'agit là d'une condition nécessaire mais pas suffisante. D'autres conditions macroéconomiques et structurelles doivent également être remplies. Il serait donc illusoire de vouloir résoudre le problème des retraites en se focalisant uniquement sur les équilibres comptables sans situer le problème dans son contexte économique voire sociétal.

Conclusion :

Dans cet article nous avons essayé de démontrer que contrairement au sens commun qui voit que la baisse de la natalité a largement contribué aux déséquilibres financiers qui menacent les systèmes de retraite par répartition, il semble que cette dernière n'est pas une cause mais plutôt une conséquence de la mise en place de ces systèmes. L'observation empirique semble corroborer l'idée que la mise en place d'un système de retraite par répartition étoffé génère dans beaucoup de pays un déclin de la natalité. En effet, avec des systèmes par répartition qui ne relient le montant de la pension perçue qu'au volume des cotisations versées durant la vie active, il serait rationnel de ne pas avoir d'enfant ou d'en avoir très peu puisqu'ils ne sont plus considérés comme l'assurance vieillesse qu'ils ont toujours été. Ces systèmes, rendant caduque l'idée que les enfants sont des « bâtons de vieillesse », réduisent l'attrait de la procréation et conduisent à une baisse des natalités. Or, tout système de retraite a nécessairement besoin d'une classe d'actifs qui travaillent pour



assurer la pension des retraités. Il semble donc que les systèmes de retraites par répartition, par leur conception vicieuse, ont eux-mêmes créé le mal qui les ronge.

Il est curieux de constater que ces questions, pourtant d'une importance indéniable, sont les grands absents des débats sur la réforme des pensions. Il est cependant évident que ces anomalies expliquent beaucoup des problèmes qui menacent ces systèmes. Mais ce qui est vraiment paradoxal, c'est la quasi-absence de ces questions dans la littérature économique sur les retraites. A notre connaissance, exceptées quelques contributions de certains auteurs (Jacques Bichot, David Cosandey, Paul Demeny, Hans-Werner Sinn et Michel Gaudet), les recherches en économie ignorent largement l'étude des fondements économiques des retraites. Or, il est évident qu'une telle piste de recherche présente un grand intérêt que ce soit sur le plan de la recherche académique ou sur le celui des politiques à mettre en œuvre pour réformer les systèmes de retraites actuels dont la viabilité est menacée un peu partout dans le monde.

BIBLIOGRAPHIE

- Arnold, C. & Lelièvre, M. (2013) Le niveau de vie des personnes âgées de 1996 à 2009 : une progression moyenne en ligne avec celle des personnes d'âge actif, mais des situations individuelles et générationnelles plus contrastées. In: *Insee. Les revenus et le patrimoine des ménages*.
- Bichot, J. (2013, février). Les retraites en Allemagne : une gouvernance courageuse face au défi du vieillissement. *Sauvegarde Retraite, Etudes et Analyses*, n° 42.
- Bichot, J. (2010) Les échanges intergénérationnels organisés par les systèmes de protection sociale sont-ils équitables ? In: Dan Sylvain, Joerg Tremmel. *Génération équitables*. éd. : Connaissances et savoirs.
- Bichot, J. (2010, juin). L'échange solidaire en vérité. *Revue Liberté Politique*, n° 49.
- Chesnais, J.C. (1985). Progrès économique et transition démographique dans les pays pauvres : trente ans d'expérience (1950-1980). *Population*, 40^{ème} année, n°1.
- COR (Conseil d'Orientation des Retraites). (2013, décembre). La retraite supplémentaire en capitalisation en Suède, au Royaume-Uni et en Allemagne, Document de travail n°12.
- Cosandey, D. (2003), La faillite coupable des retraites, comment nos assurances vieillesse font chuter la natalité. Paris, L'Harmattan, Questions Contemporaines.
- Demeny, P. (1987, March). Re-linking fertility behavior and economic security in old age: a pronatalist reform. *Population and Development Review*, Vol. 13, No. 1.



- Fagnani, J. Math, A. et Meilland, C. (2009). Comparaison européenne des aides aux familles. IRES, Dossier d'études n°112.
- Hotte, R. & Martin, H. (2015, Juin). Mesurer le coût de l'enfant : deux approches à partir des enquêtes Budget de famille. Rapport DREES, N° 62.
- Insee (2002). Tableaux de l'économie française.
- Khalfa, P. (2001, 10 avril). Retraites : en finir avec les contre-vérités. Journal Le Monde.
- OCDE. (2013). Panorama des pensions. Descriptifs Pays- Espagne.
- Pison, G. (2004, septembre). Moins de naissances mais un garçon à tout prix : l'avortement sélectif des filles en Asie. *Population & Sociétés*, n° 404.
- Plihon D. & Rey N. (2012). L'Espagne, douze années d'aveuglement. *Economistes atterrés*. <http://atterres.org/sites/default/files/L%27Espagne%2C%20douze%20ann%C3%A9es%20d%27aveuglement.pdf>
- Sinn ,H.W (1997). The Value of Children and Immigrants in a Pay-As-You-Go Pension System : A Proposal for a Partial Transition to a Funded System. *NBER Working Paper*, n° W6229.
- Touzé, V. (2011, juillet). Le financement des retraites aux Etats-Unis Impact de la crise et tendances de long terme. *Revue de L'OFCE*, n° 118.
- Vilas-Boas, P. (2013, mai). Etats-Unis : petites retraites pour tous ? *Etudes Economique du Crédit Agricole*, Apériodique, n°13/40.